

INSTITUT

DU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE

Propose

**LES BONNES PRATIQUES DU DIVORCE PAR
CONSENTEMENT MUTUEL
DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL**

Lundi 25 novembre 2019 – 17h30/19h30

**Au Conseil National des Barreaux
180, Bd Haussmann – 75008 Paris**



Animé par

Sarajoan HAMOU

Avocat au Barreau de Paris, Secrétaire Générale de l'IDFP

Laurence MAYER

Avocat au Barreau de Paris, membre de l'IDFP

Clémence BRASSENS

Avocat au Barreau de Paris, membre de l'IDFP

Juliette MINOT

Avocat au Barreau de Paris, membre de l'IDFP

Raluca LOLEV

Avocat au Barreau de Paris, membre de l'IDFP

Comment faire pour ne pas priver nos clients résidant à l'étranger ou de nationalité étrangère de bénéficié du divorce par consentement mutuel déjudiciarisé ?

Est-ce toujours opportun d'opter pour un divorce par consentement mutuel dans cette hypothèse ?

Et si oui, comment renforcer l'efficacité de notre convention de divorce à l'étranger ?

INSCRIPTION

- Les bonnes pratiques du divorce par consentement mutuel dans un contexte international**
Lundi 25 novembre - 17h30/19h30

Au Conseil National des Barreaux
180, Bd Haussmann – Paris 8^{ème}

Adhérent IDFP : 24€ttc (20€ht)

Non adhérent IDFP : 72€ttc (60€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 24€ttc (20€ht)

Elèves avocats : gratuit

Inscription et règlement en ligne

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Référence à indiquer : IDFP25.11.19

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS

institut@institut-dfp.com

l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques
